

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la  
collectivité le 22 décembre 2023

Extrait du registre des délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE  
07470 COUCOURON

**Séance du jeudi 21 décembre 2023**

Membres  
en exercice : 37

Date de la convocation : 15/12/2023

Présents : 28

Le jeudi 21 décembre 2023 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée,  
s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :  
32  
POUR : 32  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0  
REFUS DE VOTE : 0

**Présents :** Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Patrick COUDENE, Jérôme DELDON, Francis ENJOLRAS, Jacques GENEST, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Denise LAFFARRE, Jean LINOSSIER, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Claude MONCEAU, Sébastien PRADIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Christian VIDAL, Jacques MEUNIER  
**Représentés :** Claude BRUN représenté par Christian VIDAL, Geneviève DUNY représentée par Dominique TRIN, Emile LOUCHE représenté par Charles VALETTE, John SERROUL représenté par Françoise BENOIT  
**Absents :** Sébastien BOURDELY, Elisabeth FALGON, Jérôme GROS, Marylaine MERCIER, Magalie MOULIN  
**Secrétaire de séance :** Michel LOUIS

**DE\_2023\_120 - Objet : Approbation d'une boucle cyclable départementale**

*Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté de communes Montagne d'Ardèche en vigueur,*

Considérant que le Département a balisé 4 000 kms de boucles cyclosportives « sur les routes de l'Ardéchoise » et 315 kms de la Grande traversée de l'Ardèche en VTT.  
En 10 ans, 270 kms de voies douces ont été réalisées, maillant ainsi le territoire départemental.

Considérant que le Département propose d'ajouter une offre de boucles cyclables locales principalement autour d'itinéraires structurants qui permettra de proposer une offre de produit touristique et de mettre en valeur la richesse patrimoniale. Les boucles vélo sont des itinéraires cyclables destinées majoritairement à la clientèle touristique mais pourront également concerner les clientèles résidentes en loisirs ou sportives.

Il est précisé que la boucle vélo devra mettre en valeur des éléments patrimoniaux du territoire concerné ; patrimoine architectural, culturel ou naturel et permettre la liaison et/ou la desserte de villes ou villages. Elle pourra mettre en valeur des thématiques fortes, originales et attractives du territoire.

Considérant qu'il a été proposé par le réseau vélo que :  
- deux boucles par EPCI au plus soient identifiées comme des boucles d'intérêt départemental,  
- les boucles répondent à un cahier des charges prenant en compte l'intérêt patrimonial du territoire, la sécurité, la présence de services et la cotation de la difficulté.

Considérant que sur les deux boucles proposées par le Département sur son territoire, la Cdc propose de retenir celle comprenant le Gerbier et de la dénommer « des sources et des lacs ».

Il est précisé que le Département s'engage à baliser la boucle cyclable sur son réseau routier.

Sur le rapport du Président et après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** la boucle cyclable départementale « des sources et des lacs ».
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 21 décembre 2023,  
Le Président, Jacques GENEST,

